



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Arabie Saoudite

Question écrite n° 56836

Texte de la question

Mme Cécile Helle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Arabie Saoudite. Le système judiciaire de ce pays reste encore fortement opaque, laissant place à l'arbitraire et aux procès inéquitables. Par ailleurs, la torture et les châtements corporels y sont encore fréquemment pratiqués. Les condamnations de longue durée pour raisons politiques, le recours à la peine de mort, y compris à l'égard des mineurs, enfin les discriminations à l'égard des femmes, des travailleurs étrangers ainsi que des minorités religieuses restent également des pratiques très fréquentes. Dans ces conditions, elle aimerait connaître la position que tiendra la France, pays des droits de l'homme, à l'occasion de la 56e session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, et plus particulièrement vis-à-vis d'une résolution qui pourrait être adoptée par cette commission, condamnant les violations des droits les plus fondamentaux en Arabie Saoudite.

Texte de la réponse

La France est très attentive à la situation des droits de l'homme en Arabie saoudite. Ses préoccupations ont été reflétées dans le discours de l'Union européenne sur la situation des droits de l'homme dans le monde à la 56e commission des droits de l'homme (Genève, 20 mars - 28 avril 2000). Le message adressé à l'Arabie saoudite a insisté sur les questions de la liberté religieuse et de la discrimination à l'égard des femmes, domaines dans lesquels la France souhaite tout particulièrement que l'Arabie saoudite puisse marquer des progrès. Les Quinze ont également fait part de leur inquiétude à propos des exécutions capitales. Ils ont exprimé le souci que leur inspirent les rapports mentionnant des cas de torture et de châtements cruels ou dégradants. Ils ont en outre souhaité que l'Arabie saoudite invite le rapporteur sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et des avocats. Ils ont rappelé, de façon la plus nette, leurs attentes à l'égard de l'Arabie saoudite dans le discours de la présidence sur la situation des droits de l'homme dans le monde, prononcé le 26 octobre 2000 à New York, à l'assemblée générale des Nations Unies, en mettant à nouveau l'accent sur la situation des femmes. Ces préoccupations devraient être réitérées par l'Union européenne lors de la prochaine commission des droits de l'homme. De manière générale, la France s'attache à agir de la façon la plus utile et la plus efficace pour convaincre l'Arabie saoudite de la nécessité d'évolutions à la fois en droit et dans la pratique. L'adhésion récente de l'Arabie saoudite à plusieurs grands instruments internationaux en matière de droits de l'homme (convention sur la torture, convention contre la discrimination raciale, convention sur les droits de l'enfant, convention sur l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes) constitue de sa part un pas positif. Sur le plan pratique, le gouvernement français continuera de veiller à ce que les engagements pris par l'Arabie saoudite se traduisent dans les faits, qu'il s'agisse de la mise en oeuvre des traités auxquels elle a souscrit en matière de droits de l'homme ou de la visite en Arabie du rapporteur spécial sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et des avocats dont les autorités saoudiennes ont annoncé, en mars 2000, leur intention d'autoriser la venue dans leur pays. La France saisira l'occasion de la récente élection de l'Arabie saoudite à la Commission des droits de l'homme - où elle siègera pour la première fois pendant la période 2001-2003 - pour mesurer sa volonté d'ouverture, l'inciter à progresser et l'engager à une coopération accrue avec les mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme, y compris en adhérant aux deux pactes, sur les droits civils et politiques, et sur les

droits économiques, sociaux et culturels. Parallèlement, les efforts de sensibilisation en direction de l'Arabie seront poursuivis soit dans le cadre des contacts bilatéraux, soit à la faveur du dialogue entre l'Union européenne et les pays du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe, dont l'Arabie saoudite est un des membres et assure le secrétariat général. L'Union européenne a ainsi veillé à ce que le dernier communiqué de la réunion ministérielle conjointe (Bruxelles, 22 mai 2000) rappelle l'attachement mutuel du CCEAG et de l'Union européenne à la promotion et à la protection des droits de l'homme, ainsi qu'aux principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance de ces derniers.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Helle](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56836

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 371

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1348